

## **Demande de subvention relative à l'aménagement des bus pour les personnes à mobilité réduite (PMR)**

**Rapporteur : M. Le Président**

<b>AVIS</b>			
<b>Commission n°4</b>		<b>Bureau</b>	
séance du 12/11/02	favorable	séance du 29/11/02	favorable

### **1. Contexte**

Dans le cadre de la poursuite du renouvellement du parc de bus de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, l'acquisition de bus a fait l'objet d'un appel d'offres pluriannuel.

Pour 2002, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a commandé 9 bus supplémentaires.

Ces bus seront équipés d'un aménagement destiné à faciliter le transport des personnes à mobilité réduite.

### **2. Objet**

L'objet de la présente délibération est l'octroi d'une subvention de l'Etat à la Communauté d'Agglomération du Grand pour la réalisation de ces aménagements.

Conformément à la circulaire n°2001-51, chapitre II.2, cette subvention pourra être attribuée à hauteur de 35% du montant des travaux au titre du matériel roulant - service spécialisé PMR.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à solliciter une subvention de l'Etat pour ces aménagements et à signer les pièces administratives consécutives.**

Pour extrait conforme,

Le Président